

Règlement de la Tombola du Moulin de Colagne

Tombola du 17 mai 2025 – 10h - 18h

Article 1 : Organisation

La tombola est organisée par le Moulin de Colagne, situé à Chemin du grain, Chirac, 48100 Bougrs-sur-Colagne dans le cadre de ses portes ouvertes du 17 mai 2025.

Article 2 : Lots à Gagner

- Lot 1 : Panier garni de produits locaux + journée de formation au Moulin
- Lot 2 : Assortiment de farines du moulin + journée de formation au Moulin
- Lots 3 à 5 : Journée de formation au Moulin

→ Date de formation : 1er juillet 2025 (non modifiable)

Article 3 : Conditions de Participation

Prix du ticket : 1€ (pas de limite d'achat par personne)

Tickets en vente : Stand dédié, de 10h à 18h

Tirage : À 18h

Article 4 : Retrait des lots

Pour les lots matériels (panier/farines) :

À retirer au moulin sur place le jour du tirage ou sous 15 jours

- **Pièce d'identité** correspondant au nom sur le bulletin de participation
- **OU** autorisation signée + pièces d'identité du gagnant et du tiers

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, contacter le moulin au 04 66 32 70 03

Pour les formations :

- Envoi par courrier du bon de formation si absent(e) au tirage
- Si absent le jour de la formation, possibilité de donner son ticket à une personne de son choix, nous en informer par mail ou par téléphone.
- **Pièce d'identité** correspondant au nom sur le bulletin de participation
- **OU** autorisation signée + pièces d'identité du gagnant et du tiers
- Contact sous 1 semaine par email/téléphone pour confirmation de présence

Contact : centenaire@moulindecolagne.fr / contact@moulindecolagne.fr / 04 66 32 70 03

Article 5 : Contenu de la formation

Initiation à la Boulangerie au fournil du Moulin animé par Christian Pourcel

Programme prévisionnel :

- Réaliser et entretenir un levain à la maison
- Pétrir et cuire le Pain Paresseux au levain
- Préparer des Crakers aux graines et au levain
- Brownies chocolat et au levain
- Pain d'épices et ses biscuits

Article 6 : Informations Clés

- Liste des gagnants disponible à l'accueil dès 18h30
- Les lots non réclamés sous 1 mois seront remis en jeu
- Les gagnants seront contactés par téléphone/email sous 72h.

Article 7 : Responsabilités et protection des données

- Absence de ticket physique : Les participants déposent un bulletin manuscrit dans l'urne. Aucun duplicata ou preuve de participation ne sera délivré.
- Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.
- Les coordonnées collectées seront détruites sous 2 mois après l'événement. Utilisation strictement limitée à la tombola (RGPD).